

## INVITÉ-DISPUTANT

Claude DUMURGIER \*

Je voudrais insister sur deux faits :

- Les difficultés de la coopération institutionnelle dans le domaine de la santé, toutes spécialités médico-chirurgicales confondues, tant au niveau des effectifs que des crédits ;
- le changement de nature de cette coopération au XXI<sup>e</sup> siècle.

En effet, à propos des effectifs : des 3 000 assistants techniques (médecins, spécialistes, généralistes, infirmières, etc.) en place en 1979, leur nombre a été réduit progressivement de telle sorte qu'en 2013 la coopération ne disposait plus d'aucun assistant technique sur le terrain.

Cette coopération dite présente, permanente et francophone, auprès des malades et des blessés, a été remplacée par une coopération virtuelle, intermittente, bureaucratique dans les ambassades et les organisations internationales où l'on compte moins d'une centaine de postes dans le domaine de la santé appelé *healthworkers*.

Quant aux crédits : un chèque de 380 millions d'euros annuels versés par la France au Fonds Mondial (*Global Fund*) contre le sida, la tuberculose et le paludisme, s'il fait de nous le deuxième contributeur derrière les États-Unis, ne nous donne pas, pour autant, un droit de regard et de contrôle suffisant pour jauger son utilisation sur le terrain.

À cela, il faut ajouter les 150 millions annuels récoltés par UNITAID et correspondant aux financements innovants sur les billets d'avion (75 % provenant d'Air France).

Enfin, les crédits saupoudrés de l'AFD, en dons et en prêts, et quelques crédits épars pour la santé provenant des ministères des Affaires étrangères et de la Santé.

Les actions de coopération internationale convergent vers les Objectifs du Millénaire, les OMD qui incitent les ONG, pour des raisons de survie financière, à choisir les mêmes objectifs que les grands bailleurs de fonds internationaux. Ainsi perdent-elles ce qui faisait leur originalité et leur visibilité dans les pays francophones : la formation pratique au lit du malade sans oublier la place de la langue française comme langue de travail.

---

\* Médecin général inspecteur, chirurgien des Hôpitaux militaires

Ces choix politiques sont repris intégralement dans les recommandations du dernier Comité interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CCCID) du 31 juillet 2013. Elles seront discutées à l'Assemblée nationale en février 2014 et engageront la France pour les cinq ans à venir.

Je voudrais terminer par deux notes plus optimistes:

- La magnifique présentation du Pr Ogobara DOUMBO, qui illustre le passage de témoin entre la coopération du xx<sup>e</sup> siècle et celle du xxi<sup>e</sup> siècle ;
- Ce matin, j'ai appris que le projet (FSP) entre la France et l'USS (Université des Sciences de la Santé), qui devait se terminer au printemps 2014 allait être prolongé d'une année.